

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	8
• votants	9
• absents	0
• exclus	0

De la commune de BERTHOUVILLE

Séance du 10 mars 2017 à 20 heures 30

Date de convocation :

02 mars 2017

Date d'affichage :

23 mars 2017

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Mme LECLERC Marie-Françoise

007/2017

Transfert de compétence
action éducative à
L'Intercom Bernay Terres
de Normandie
participation pour les
enfants hors communes -
année scolaire 2016/2017

Étaient présents :

Davy LEGRIX, Jean-Claude CEYDEN, Christiane CAPELLE, Serge AUBERT, Olivier MORIN, Agnès GRIETENS, Dimitri ALLAIN.

Absents excusés : Didier DESCHAMPS, Patrick DESCHAMPS, Patrick LE HALPERT donne pouvoir à Dimitri ALLAIN.

Secrétaire de séance :

M. MORIN Olivier

La compétence "action éducative" ayant été transférée à L'IBTN (Intercom Bernay Terres de Normandie), le conseil municipal décide de réclamer une participation aux communes d'Aclou, Franqueville, Hecmanville et St Cyr de Salerne.

Les prestations rétrocédées concernent le matériel informatique, le soutien aux sorties pédagogiques, l'achat de fournitures scolaires, les frais de télécommunications.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, le vote ayant donné les résultats suivants :

pour : 8, contre : 1, Abstention : 0

- de réclamer une participation de 50. € par enfant pour l'année scolaire 2016/2017 aux communes concernées.

Soit :

- Aclou	7 enfants	350.€
- Franqueville	19 enfants	950.€
- Hecmanville	13 enfants	650.€
- St Cyr de Salerne	4 enfants	200. €

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le .
Publié ou notifié le .

Fait à Berthouville, le 10 mars 2017

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. J. J.', written in a cursive style.